

26 juin 2012

12.349

Question Christiane Bertschi**Allocations familiales et stage**

Souvent, des jeunes doivent passer par la case "stage" pour décrocher une place d'apprentissage. Ces stages sont rémunérés faiblement pour un travail à plein temps, et les montants versés sont proches de ceux d'un salaire d'apprenti. Les parents, qui ont cet enfant à charge, perdent alors leurs allocations familiales, vu que celui-ci n'est plus considéré comme étant en formation, même si le stage est une condition à l'obtention d'une place d'apprentissage. Dans certains cas, il peut même y avoir une baisse de prestations AI dans le cas de famille monoparentale ayant un enfant à charge avec comme résultat final une baisse du revenu global de la famille.

Serait-il possible de considérer ces stages de la même manière que l'apprentissage au niveau des allocations familiales?

Cosignataires: T. Huguenin-Elie, B. Goumaz, M. Docourt Ducommun et J.-P. Cattin.